

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

11ème RALLYE VHC de la Matheysine

17 et 18 MAI 2024

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Mercredi **10 Avril 2024**

Ouverture des engagements : **Mercredi 17 Avril 2024**

Clôture des engagements : **Mardi 07 Mai 2024 (cacher de la poste faisant foi)**

Parution du carnet d'itinéraire : **A télécharger sur le site www.rallyedelamatheysine.fr ou www.asadauphinoise.com**

Dates et heures des reconnaissances : Voir Article 6.2 Reconnaissance

Les autocollants de reconnaissance devront obligatoirement être retirés au Bar « Le Grand Café » Rue Du Breuil 38350 La MURE les jours de reconnaissances.

Vérifications administratives et technique le : **Vendredi 17 Mai de 15h à 20h00** la Mairie de La Mure

Voitures étrangères : L'organisateur autorise les commissaires techniques à délivrer un passeport FFSA aux véhicules étrangers.

Heure de mise en place du parc de départ : le **Vendredi 17 Mai à 15h15** sur la place du marché à Pierre Chatel

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : **le Vendredi 17 Mai à 19h à la Salle des Fêtes de Pierre Chatel.**

Publication des équipages admis au départ le : **Vendredi 17 Mai à 21h00 h à la Salle des Fêtes de Pierre Chatel.**

Publication des heures et ordres de départ le : **Vendredi 17 Mai à 21h00 h à la Salle des Fêtes de Pierre Chatel.**

Briefing des pilotes prioritaires le : **Vendredi 17 Mai** à Pierre Chatel. L'heure sera fixée à la convenance du directeur de course.

PC : Salle Mairie à Pierre Chatel, place du Marché

Départ de : **Pierre Chatel, place du marché**

Publication des résultats partiels : **½ heure après l'arrivée du dernier concurrent à Pierre Chatel**

Arrivée à : **Pierre Chatel, place du marché le Samedi 18 Mai à 20H20 pour la première voiture**

Vérification finale le : **Samedi 18 Mai** à l'arrivée du rallye, Garage Servizet à La Motte d'Aveillans.

Taux horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC**

Publication des résultats du rallye le : **Samedi 18 Mai 1 heure après l'arrivée du dernier concurrent**

Remise des prix le : **Samedi 18 MAI** au pied du podium à l'arrivée des équipages.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dauphinoise organise le **11^{em} Rallye VHC de la Matheysine** en qualité **d'organisateur administratif**.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône Alpes le **vendredi 16 février 2024 sous le numéro N°R9** et par la FFSA **sous le permis d'organiser numéro 150** en date du **vendredi 16 février 2024**

Comité d'Organisation

Président : Jean Pierre ARTHAUD.....

Membres : André ANNEQUIN.....

Secrétariat du Rallye: **ASA Dauphinoise**

Maison Départementale des Sports

7 Rue de l'Industrie

38320 EYBENS

Tel : 04 76 33 09 63 / 06 80 15 08 03

Site internet : www.asadauphinoise.com

Mail : contact@asadauphinoise.com

Permanence du Rallye : Par téléphone ou par mail

Organisateur technique

ECURIE OBIOU

Président de l'Ecurie Obiou : **Jean Pierre Arthaud**

Secrétariat de l'Ecurie Obiou :

24 place Pérouzat

38350 La Mure

Téléphone : 06 77 12 21 54

En charge de la vérification des Prescriptions pour l'Ecurie Obiou : **Eric NEF** Licence n°148385

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

au minimum :

Observateur (facultatif)

Président du Collège des Commissaires Sportifs

Commissaires Sportifs (au nombre de 2)

Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs

Directeur de Course PC moderne

Directeurs de Course PC VHC

Directeurs de Course Adjoints au PC délégués aux ES

** ** *

** ** * Stagiaire

Directeurs de Course délégués aux ES 1-3-5

Directeurs de Course Adjoints aux ES 1-3-5

Directeurs de Course délégués aux ES 2-4

Directeurs de Course Adjoints aux ES 2-4

Commissaire Technique responsable

Commissaires Techniques adjoints

** ** * Stagiaire

** ** MODERNE VHC-VHRS

Médecin chef

Chargés des relations avec les concurrents

M.....Licence n° **En attente**

M.Christian GIBILLY..... Licence n°3302

M.Jean Paul MAILLET.....Licence n°227350

M.Philippe BOUIN.....Licence n°257704

M.Licence n° **En attente**

M.Bruno MUSELLI.....Licence n°2403

M.Patrick GAGNAIRE.....Licence n°3062

M.Chantal PICCHIONILicence n°181121

M.Daniel VERNETLicence n°147321

M.Olivier ERSHAM..... Licence n°244194

M.Pascal LAFONDLicence n°227446

M.Didier ROSSIGNOL.....Licence n°11521

M.Cathy CHIORULicence n°8654

M.Franck BELLETLicence n°43174

M.Sylvie DALPAOS..... Licence n°233751

M.Georges SANDELIONLicence n°248840

M.Patrick FOARE.....Licence n°3004

M.Bernard CASSET..... Licence n°56047

M.Benjamin BACHASSE.....Licence n°207620

M.Loys BORDERONLicence n°183288

.....M. **En attente**

M.Floréal PITARCHLicence n°2729

**	**	M.Sylvie SIMON.....Licence n°214749
Juges de faits		M.Evelyne SIGNAIRE.....Licence n°232510
**	**	M.Hervé VAUTRAT.....Licence n°3259
Chargé des relations avec la presse		M.Licence n° En attente
Chronométrateurs ES 1-3-5		M.René CATALANOLicence n°46457
**	**	M.Dominique GENESTE.....Licence n° 318952
**	2 -4	M.Licence n° En attente
Classement		LC CHRONO
Speaker	M.Martin GRENIER	

1.2P. ELIGIBILITE

Le **11^{em} Rallye VHC de la Matheysine** compte pour la coupe de France des Rallyes VHC Coef 1, le championnat de la Ligue Rhone Alpes et le Challenge VHC de l'ASA Dauphinoise (S'il peut être organisé).

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages pourront consulter leur heure de convocation sur le site Internet de l'ASA Dauphinoise (<http://asadauphinoise.com>) à partir du 13 Mai 2024

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **11^{em} Rallye VHC de la Matheysine** doit remplir sa demande d'engagement exclusivement en ligne en se rendant sur le site internet de l'ASA Dauphinoise www.asadauphinoise.com.

La demande d'engagement est également disponible en ligne à l'adresse www.ffsa-inscriptions.org

La feuille d'engagement doit être dûment complétée EN LIGNE puis imprimée et envoyée par la poste avec le règlement des droits d'engagements (par chèque ou VIRT)

RIB IBAN : FR76 1027 8089 5200 0205 1120 129 BIC : CMCIFR2A

à l'ASA DAUPHINOISE

Maison des Sports

7 Rue de l'Industrie 38320 EYBENS

au plus tôt le **Mercredi 17 Avril 2024** et au plus tard le **Mardi 07 Mai 2024**

Attention : Toutes feuilles d'engagements non saisie en ligne sur le site www.ffsa-inscriptions.org ou feuille d'engagement reçu sans règlement des droits d'inscriptions ne sera pas prise en compte.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum (Moderne, VHC, VHRS, LMRS compris).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 280 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 560 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

En cas de forfait les droits d'engagement seront remboursés après la déduction suivante, et à condition que le forfait soit signalé par écrit :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve.
- 50 % dans tous les autres cas.

Les chèques seront mis en banque le 13 mai 2024

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance sur le carreau de la mine de la commune de Susville.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de la **Rallye de la Matheysine VHC** représente un parcours de 194,4 km.

Il est divisé en 1. étapes et 3 sections.

Il comporte **5 épreuves spéciales** d'une longueur totale **de 40. km**.

Les épreuves spéciales sont :

- ES1** : La Quarantième- 5,7 Kms
- ES2** : St Michel / Ste Luce – 8,4 Kms
- ES3** : St Luce – 10,3 Kms
- ES 4 / 5**: Rouac – 7,8 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.1.1P. RALLYE DE DOUBLURE

En amont du rallye, deux rallyes de doublure sont programmés. L'ordre de passage sera le suivant :

- o un rallye sportif historique de régularité : VHRS
- o un rallye sportif moderne de régularité: VMRS (LPRS, LTRS, ENRS)

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3 Maximum**

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

**le DIMANCHE 12 MAI de 8h à 18h
et le VENDREDI 17 MAI 2024 de 8h à 17h**

Ces 2 jours de reconnaissances n'autorisent en aucun cas les excès de vitesse. Le code de la route doit être respecté. Des contrôles seront effectués et **les sanctions appliquées** conformément au règlement standards FFSA.

6.3P. ORDRE DE DEPART

Pour la 1ère section du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour les sections suivantes, après le premier parc de regroupement, à partir de l'ES3, **le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire après l'ES1**, hors pénalités routières avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires.

IMPORTANT

Mesdames, Messieurs les concurrents

C'est grâce à la compréhension des Riverains et des Municipalités des communes traversées par le Rallye que l'Ecurie Obiou a pu organiser cette année les :

40ème Rallye de La Matheysine

11ème Rallye de La Matheysine des Véhicules Historiques de Compétition

3ème Rallye de La Matheysine des Véhicules Historiques de Régularité Sportive

3ème Rallye de La Matheysine de VMRS

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez lors du parcours routier, que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons de **RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE et LES LIMITATIONS DE VITESSE**, afin de préserver, la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, et de suivre scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires réglementés, sur des routes fréquentées par des enfants et par des véhicules agricoles.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

7.1P. Départ

Conforme au règlement standard FFSA

Le rallye VHC partira 48 minutes après le rallye VHRS (avec 20 partants en VHRS et 10 en VMRS)

Rappel :

7.5.17.3. S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES afin, notamment de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée.

L'intervention ne se fera que si la route de course de l'ES bloquée par la voiture du concurrent en panne ou accidentée, ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de détourner l'obstacle sur le parcours.

Les membres de l'équipage concerné ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit dégagée, déplacée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de l'ES y compris sa répétitivité. Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou officiels du rallye.

L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. **Le concurrent doit recourir lui-même à l'intervention dont les frais demeurent à sa charge**

7.5.1P Le chronométrage sera effectué par la société LCCHRONO (avec affichage des résultats en temps réel sur leur site) au dixième de seconde.

Merci de prévoir un chèque de caution de 100 € à l'ordre de LC CHRONO

Le tableau d'affichage sera disponible au Parc Fermé Place du Marché à Pierre Chatel

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Tous les équipages ayant terminé l'épreuve seront récompensés.

PRIX EN ESPECES : Il n'y a pas de dotation en prix.

La remise des prix se déroulera au pied du podium, à l'arrivée des équipages.